



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

**ACQUISITION DE PROTECTIONS AUDITIVES POUR LES AGENTS DU POLE DES
EQUIPEMENTS AQUATIQUES GERES EN REGIE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN
MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay assure la gestion des équipements aquatiques d'Auchel, Barlin, Bruay-La-Buissière, Divion, Hersin-Coupigny, Noeux-Les-Mines et Lillers,

Considérant que les mesures d'exposition au bruit, réalisées par l'Association Santé Travail 62-59 ont mis en évidence que les agents travaillant dans les piscines communautaires sont exposés à des niveaux sonores supérieurs aux Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle, fixées par le Code du Travail,

Considérant que le choix de la collectivité s'est porté sur des protections auditives moulées dont l'avantage est d'offrir une protection adaptée tout en permettant de maintenir une communication avec les usagers et une surveillance optimale,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation selon les dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique et qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société « Laboratoire Cotral » ayant son siège social à Condé-sur-Noireau (14110) CS 80100, ZA Charles Tellier, rue des léopards, apparaît économiquement avantageuse pour un coût global forfaitaire de 5 459,99 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la société « Laboratoire Cotral » ayant son siège social à Condé-sur-Noireau (14110) CS 80100, ZA Charles Tellier, rue des léopards ayant pour objet l'achat de protections auditives moulées pour les agents travaillant dans les piscines communautaires, exposés à des niveaux sonores supérieurs aux Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle, fixées par le Code du Travail, et de le signer pour un coût global forfaitaire de 5 459,99 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **21 AOUT 2025**

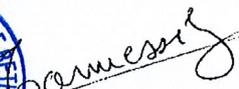
Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,


 **MANESSIEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 AOUT 2025**

Et de la publication le : **21 AOUT 2025**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,


 **MANESSIEZ Danielle**